

**ANNEXE IV**  
**(Article 12)**

**DÉSIGNATION**  
**Certificat de désignation**

Établissement(s):

**Centre intégré de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue**

Collège de désignation :

Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

Je, soussigné, président du processus de désignation, déclare qu'en date du 19 octobre 2022 le candidat suivant a été désigné pour agir comme membre du conseil d'administration du ou des établissements mentionnés ci-dessus :

Stéphane Gingras

- 
- un seul candidat a soumis sa candidature ou a présenté une candidature valide;
  - plus d'un candidat a soumis sa candidature et le candidat désigné a obtenu le plus grand nombre de votes;
  - compte tenu d'une égalité de votes, le candidat a été désigné par suite d'un tirage au sort tenu le \_\_\_\_\_.

Pour les membres désignés par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers, du conseil multidisciplinaire ou du comité des usagers de l'établissement administrés par un seul conseil d'administration en application de l'article 146 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux (chapitre O-7.2) notamment par l'abolition des agences régionales :

Suite au tirage au sort :

- ce membre siègera au conseil d'administration pour les premiers 6 mois;
- ce membre ne siègera pas au conseil d'administration pour les premiers 6 mois.

Signé à Rouyn-Noranda, ce 19 octobre 2022

  
\_\_\_\_\_  
Signature

VIRGINIE Ferreira  
Nom du président du processus de désignation